



DÉPARTEMENT

LANDES

ARRONDISSEMENT

DAX

EPCI :  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX

Effectif légal  
du conseil communautaire

49

Nombre de conseillers en exercice

49

**PROCÈS-VERBAL**

**DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX**

L'an deux mille VINGT-SIX, le TREIZE du mois d'AVRIL à NEUF heures, en application de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des articles L. 123-6, R. 123-1 à R. 123-6, R. 123-10 à R. 123-23, R. 123-2 et R. 123-27 à R. 123-29 du Code de l'action sociale et des familles, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

AUDOUY Véronique	ABADIE Jean-Marie	DULOUAT Corinne
DUBOIS Julien	DEDIEU Martine	RENDÉ Grégory
BENALIA-BROUCH Amine	HENAULT Marylene	LAUSSU Guillaume
ERIDIA Martine	LALANNE Martine	BOUCAU Patrice
PEYSALLE Florence	MORA Vincent	LABORDE Isabelle
LOUMÉ-SEIXO Viviane	NÉMOZ Randy	CASTEL Philippe
CAGNIMEL Philippe	SOUBLIN Jean	SABOURAULT Bérengère
GABOULEAUD Jean-Jacques	DELSOL Sandrine	DARRIGADE Hervé
CARRERE Christian	RABA Catherine	ROMAIN Dominique
LARRIVIERE Aurélie	CASTETS Éric	DURQUETY Nathalie
BUISSON Sandrine	KUNTZ Nicolas	CHASSEUR Arthur
BAZUS Julien	PEDUCASSE Sylvie	VILATON Pascal
BIARNES Karine	BERGERAS Alain	BARADAT RISTOR Maire-Claude
BARDERY Jean-Claude	CHAHINE Hikmat	DUBOURDIEU Alain
ROULIER Cécile		

Absents <sup>1</sup> :

PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah (donne pouvoir à LAUSSU Guillaume), DAGES Pascal (donne pouvoir à CHAHINE Hikmat), LOUBERE BERTHELON Marie-Constance (donne pouvoir à HENAULT Marylene), RELAUX Julien (donne pouvoir à RENDÉ Grégory), DESURMON Cathy, ALBERDI Daniel, DUTOUYA Corinne (donne pouvoir à BUISSON Sandrine), BOURDILLAS Thierry.

**1. Élection des représentants du Conseil communautaire au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax**

**1.1. Constitution du bureau :**

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : M. Arthur CHASSEUR, Mme Florence PEYSALLE.

**1.2. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Conseil communautaire. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

**1.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 49
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 49
- f. Majorité absolue 25

INDIQUER LES LISTES DÉPOSÉES ET LEUR COMPOSITION	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LISTE A 1 - M. Alain DUBOURDIEU 2 - Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE 3 - Mme Aurélie LARRIVIÈRE 4- Mme Véronique AUDOUY 5 - Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO 6 - Mme Bérengère SABOURAULT	49	Quarante neuf

**1.4. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>2</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES LISTES DÉPOSÉES ET LEUR COMPOSITION	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.5 Résultats du troisième tour de scrutin <sup>3</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES LISTES DÉPOSÉES ET LEUR COMPOSITION	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**1.6. Proclamation de l'élection des représentants du Conseil communautaire au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax**

La liste A, composée de M. Alain DUBOURDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Aurélie LARRIVIÈRE, Mme Véronique AUDOUY, Mme Viviane LOUMÉ-SEXIO, Mme Bérengère SABOURAULT a été élue. Les conseillers communautaire qui la compose ont été immédiatement installés au sein du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

**2. Observations et réclamations <sup>4</sup>**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<sup>2</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>3</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.  
<sup>4</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».



### 3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le treize avril deux mille vingt-six, à Onze heures, cinquante-cinq minutes, en double exemplaire <sup>5</sup> a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

*Le Président (ou son remplaçant),*

*Les assesseurs,*

*Le secrétaire,*

<sup>5</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.